

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Matière : Domaine et
patrimoine

Sous matière :
Acquisitions

OBJET :
PROJET
ELARGISSEMENT
DE L'IMPASSE
CLAUDE
BERNARD –
ACQUISITION DE
LA PARCELLE AD
31 A L'INDIVISION
GALACHE

LE NOMBRE DE CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN SERVICE EST
DE 33

RENDU EXECUTOIRE

CONVOCAION CONSEIL
EN DATE DU : 03.07.2018

AFFICHAGE EN DATE
DU : 03.07.2018

PUBLICATION DE LA
PRESENTE EN DATE
DU :

17 IIIII . 2018

Séance du Conseil Municipal du 09 juillet 2018,

Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELNAUDARY

légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick MAUGARD, Maire,

Présents : GREFFIER Philippe, GIRAL Hélène, DEMANGEOT François, GUILHEM Evelyne, CASTILLO Jean-Claude, SOL Philippe, TAURINES André, ZAMAI Giovanni, BESSET Jacqueline, GARRIGUES Michel, GRIMAUD Bernard, VERONIN-MASSET Jean-François, BOUILLEUX Denis, ESCAFRE Elisabeth, CHABERT Sabine, RUIZ Patricia, BARTHES Chantal, EL KAHAZ Sarah, BUSTOS Jean-Paul, LINOu Stéphane, THOMAS Guy, THOMAS Eric, RATABOUIL Michel,

Formant la majorité des Membres en exercices.

Procurations :

Mme CATHALA-LEGUEVAQUES Nicole donne procuration à M. DEMANGEOT François,

Mme RATABOUIL Jacqueline donne procuration à M. GRIMAUD Bernard,

M. GUIRAUD Philippe donne procuration à M. GREFFIER Philippe,

Mme BATIGNE Brigitte donne procuration à M. RATABOUIL Michel,

Mme SOULIER Agnès donne procuration à Mme ESCAFRE Elisabeth,

Mme THOMAS-DAIDE Hélène donne procuration à M. LINOu Stéphane,

Mme ISSALYS Jeanne donne procuration à M. ZAMAI Giovanni,

Mme POUPEAU Nathalie donne procuration à M. BUSTOS Jean-Paul,

Absente :

Mme CHOPIN Marie-Christine,

Secrétaire : Mme ESCAFRE Elisabeth,

Monsieur le Maire informe l'Assemblée d'un projet portant sur l'élargissement de l'impasse Claude Bernard.

Dans le cadre de cet aménagement, il est nécessaire d'acquérir un immeuble situé 122 avenue Frédéric Mistral (à l'angle de l'impasse Claude Bernard), tel que matérialisé sur le plan annexé à la présente, appartenant à l'indivision GALACHE.

Cet immeuble a été estimé par un expert foncier à 90 000 € (évaluation du Cabinet Arnaud GOURRAS en date du 1^{er} mars 2018).

Il indique que l'indivision GALACHE, par courrier en date du 22 mai 2018, a accepté de vendre cet immeuble cadastré section AD n° 31 à la Ville moyennant la somme de 90 000,00 Euros net,

En accord avec les propriétaires, il est précisé que l'acte de vente sera signé dans le courant du deuxième semestre 2018, et le règlement interviendra sur l'exercice budgétaire 2019 (en début d'année) après accomplissement des formalités de publication de l'acte au bureau des hypothèques de Carcassonne,

Monsieur le Maire sollicite du Conseil Municipal l'autorisation de procéder à cette acquisition,

Vu l'avis favorable de la Commission Communale Aménagement du Territoire Communal, Habitat, Travaux Enseignement Supérieur, en date du 5 juillet 2018,

**LE CONSEIL MUNICIPAL
APRES AVOIR DELIBERE**

APPROUVE l'acquisition de la parcelle cadastrée section AD n° 31, située « 122 avenue Frédéric Mistral » au prix de 90 000,00 Euros net

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à cette acquisition et notamment l'acte authentique de vente par devant notaire.

INDIQUE que les honoraires du notaire et les frais d'acquisition seront à la charge de la Commune.

PRECISE que les crédits nécessaires et tous les frais inhérents à l'établissement de l'acte authentique seront inscrits au budget de la Ville 2019.

PRECISE que la dépense sera imputée au budget Ville de la commune, Opération 9006 - Aménagement urbain, Nature 2112.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.

Pour extrait conforme au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

CASTELNAUDARY, le 09 juillet 2018.



Le Maire,

Patrick MAUGARD
Patrick MAUGARD

Ampliation faite le : **17 JUIL. 2018**
Certifiée exécutoire par réception en Préfecture le : **16 JUIL. 2018**
Par publication le : **17 JUIL. 2018**
Par délégation,
Le Directeur Général des Services



Hervé ANTOINE



Accusé de réception de Préfecture du 16.07.2018
N° 011-211100763-20180709-2018-159-DE

Immeuble 122 avenue Frédéric Mistral - parcelle AD 31

